



Facturation et rémunération abonnement réseau social

Par Kwijibo

Bonjour,

Je suis entrepreneur en SASU pour une boîte de développement web. Pourriez-vous me donner votre avis, et notamment si vous avez déjà été confronté au problème des abonnements ?

Je possède un compte sur Twitter/X avec lequel je travaille depuis longtemps pour faire la veille et aussi pour écrire et partager des contenus. J'utilise mon prénom + un pseudo, ainsi qu'un email perso.
J'envisage de prendre un abonnement payant à Twitter/X pour continuer ma veille et augmenter ma visibilité.

1) Si l'abonnement est facturé directement à ma société, est-ce suffisant de dire que l'on fait de la veille pour que cela reste dans l'intérêt de l'entreprise ? Je n'ai pas de doute sur mon usage j'anticipe la question en cas de contrôle.

2) Twitter permet de toucher une rémunération avec un abonnement payant, si éligible.

Etant donné que ce compte est à moi et que l'abonnement serait fourni par mon entreprise, si je devais toucher des fonds comment cela se passe ?

Quel document compta permet de justifier en cas de gains versés ?

Merci par avance pour l'aide.

Je suis un peu dans le flou avec mon comptable.

Kwijibo